

Règlement Intérieur 2025 / 2026

Club de ski Union Sportive GIRONNAISE

Article 1 :

Tous les membres de l'USG, ou leurs représentants légaux acceptent et respectent le présent règlement intérieur.

Article 2 :

L'âge minimal d'inscription est de 6 ans révolu, au cours de l'année civile du début de saison. L'âge maximale d'inscription est de 16 ans sauf pour les jeunes détenteurs d'une licence compétiteur.

Article 3 :

Pour participer aux activités sportives de l'US Giron, chaque membre devra avoir :

- Une licence sportive valide (Soit Enfant, Jeune ou Adulte)
- Pour les compétiteurs : une licence UFOLEP doublée d'une licence FFS compétition traditionnelle
- Un questionnaire médical entièrement négatif ou un certificat médical valide dans le cas contraire
- Régler son adhésion

Pour participer aux entraînements organisés par l'USG, l'enfant doit :

- Doit disposer d'une tenue adaptée à la pratique du ski de fond, à savoir :
 - des gants
 - un bonnet
 - des chaussettes de ski
 - un pantalon et une veste chaude
 - des lunettes de soleil.

Les parents devront impérativement signaler tout changement de l'état de santé, pouvant présenter une contre-indication, à la pratique du ski de fond.

Les enfants nécessitant un traitement (asthme, diabète) doivent le faire savoir lors des inscriptions. Ils devront avoir leur traitement sur eux lors des sorties si celui-ci est nécessaire.

Les parents autorisent l'USG à utiliser l'image de leur enfant pour promouvoir ses activités sur les différents supports possibles (site internet, presse, médias ...).

Article 4 :

En cas de bris, de mauvais entretien ou de non-restitution du matériel loué, la caution ou une partie de caution sera encaissée.

Article 5 :

Une assiduité satisfaisante est attendue pour chaque inscrit.

Toute absence devra être signalée par mail : usgiron@gmail.com au plus tôt.

En cas d'absence répétée, le club pourra remettre en cause l'inscription de l'enfant pour la saison suivante.

Article 6 :

Sur toutes les épreuves, un signe distinctif d'appartenance au club devra être porté (bonnet ou combinaison).

Si une tente est mise à disposition des compétiteurs, celle-ci devra être mise en place afin de servir de support à d'éventuels sponsors.

Article 7 :

Chaque saison, le club prendra financièrement à sa charge les inscriptions des jeunes en âge scolaire aux compétitions.

Pour les courses populaires (style Transjurassienne, Foulée Blanche etc..), le club participe à hauteur de 50% de l'inscription.

Concernant la participation du club aux frais de stages, la somme allouée sera à définir chaque fin de saison par les membres du bureau.

Article 8 :

Les inscriptions aux compétitions se dérouleront de la façon suivante :

1. Distribution du calendrier régional et national en début de saison.
2. Envoi éventuel d'un e-mail aux familles rappelant la compétition, le lieu et la date limite d'inscription.
3. Les enfants désirant participer à la compétition devront le faire savoir à l'adresse e-mail de l'USG : usgiron@gmail.com avant la date limite. Aucune dérogation ne sera accordée.
4. Tout engagement non honoré (hors raison médicale) devra être remboursé au club.

L'organisation des trajets restera à la charge et à la responsabilité des familles.

Article 9 :

Le club prend financièrement à sa charge une partie des licences de l'équipe encadrante, cette participation sera réévaluée chaque année.

Article 10:

L'USG est composée de la façon suivante :

- Un président
- Un trésorier
- Un secrétaire
- 2 personnes responsables de l'organisation des événements sportifs
- 2 entraîneurs référents (1 pour les groupes « loisirs », 1 pour les groupes « compétition ») chargés de l'organisation des séances, de la préparation du matériel et de l'appel
- Des encadrants et accompagnateurs pour chaque groupe, qui planifient les séances, gèrent l'encadrement du groupe, veillent au bon déroulement des séances et à la bonne conduite des jeunes
- 1 ou 2 personne(s) référente(s) pour les compétiteurs qui inscrivent, accompagnent et pilotent les jeunes et les familles sur les lieux des différentes compétitions.

Le Président de l'US Giron, Denis ALBANO